

Commune de

MONTAGNY



(Département de La Loire)

2. PADD

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables

Arrêté par DCM
le 15 décembre 2016

Approuvé par DCM
le.....

**APTITUDES
AMENAGEMENT**

Espace Saint Louis Rue Raffin 42300
Roanne – Tél/fax : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr



Sommaire

Préambule	2
La structure du PADD de MONTAGNY.....	4
Les orientations d'aménagement et de développement	6
1. Affirmer le rôle de MONTAGNY comme pôle rural entre l'agglomération Roannaise et le bassin d'Amplepuis-Thizy	7
1.1 Assurer à minima le renouvellement de la population.....	7
1.2 Conforter la qualité du cadre de vie.....	7
1.3 Pérenniser les emplois.....	8
2. Préserver le cadre environnemental.....	9
2.1 Préserver la biodiversité	9
2.2 Préserver les paysages et le patrimoine local	10
2.3 Repenser l'urbanisme dans une perspective de développement durable.....	11
Représentation graphique des orientations du PADD	12

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme.**

En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme**

Ces orientations ont été définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les enjeux d'aménagement pour la commune de MONTAGNY dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du Roannais.

Le PADD de MONTAGNY se décline en 2 orientations générales qui sont chacun déclinées en plusieurs objectifs distincts. Ceux-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune de MONTAGNY souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.

Affirmer le rôle de Montagny comme pôle rural entre l'agglomération roannaise et le bassin d'Amplepuis-Thizy



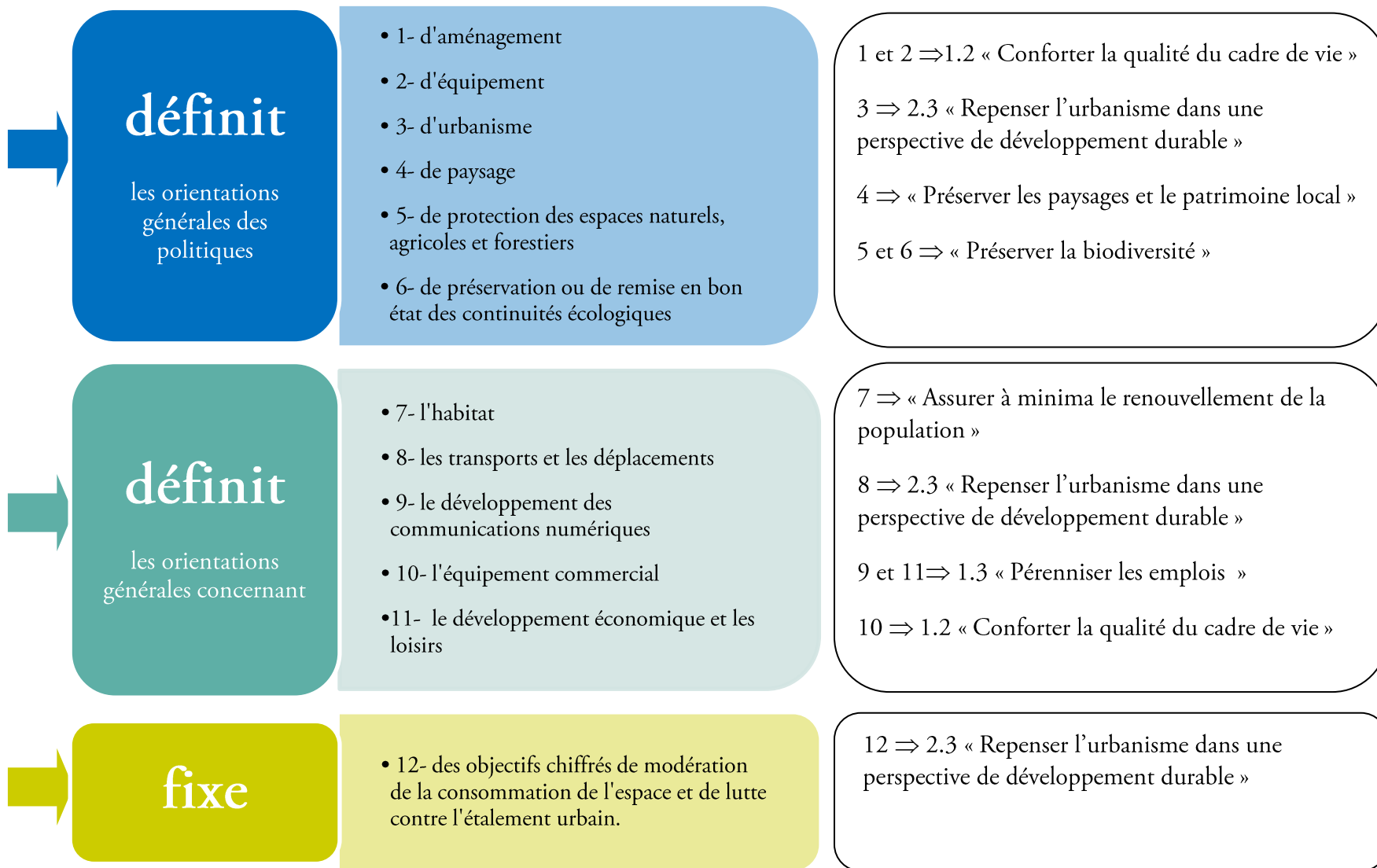
Préserver le cadre environnemental

UN PÔLE DE PROXIMITÉ ET D'EMPLOI DANS UN ÉCRIN RURAL

LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME

DEFIS/ORIENTATIONS DU PADD ABORDANT LES THEMES

L
E
P
A
D
D



LA STRUCTURE DU PADD DE MONTAGNY

**UN PÔLE DE PROXIMITÉ ET D'EMPLOI
DANS UN ÉCRIN RURAL**



Orientation n° 1 :
**AFFIRMER LE RÔLE DE
MONTAGNY COMME
PÔLE RURAL ENTRE
L'AGGLOMERATION
ROANNAISE ET LE
BASSIN D'AMPLEPUI-
THIZY**

- 1.1 ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION
- 1.2 CONFORTER LA QUALITE DU CADRE DE VIE
- 1.3 PERENNISER LES EMPLOIS
- 1.4 PERENNISER L'AGRICULTURE



Orientation n° 2 :
**PRÉSERVER LE CADRE
ENVIRONNEMENTAL**

- 2.1 PRESERVER LA BIODIVERSITE
- 2.2 PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE LOCAL
- 2.3 REPENSER L'URBANISME DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

ORIENTATION N°1

AFFIRMER LE RÔLE DE MONTAGNY COMME PÔLE RURAL ENTRE L'AGGLOMERATION ROANNAISE ET LE BASSIN D'AMPLEPUISTHIZY

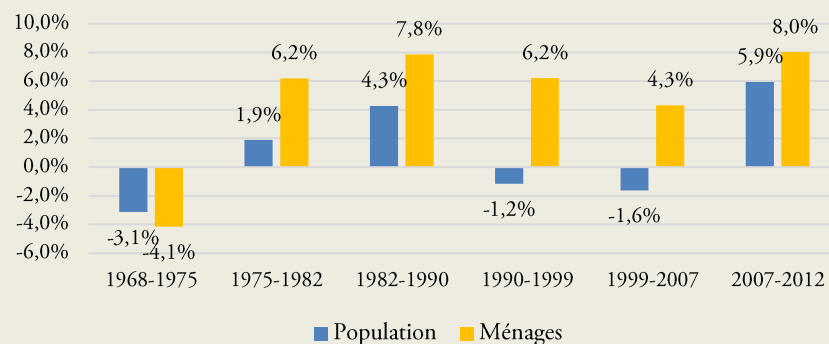
CONTEXTE

Situé entre l'agglomération Roannaise et le bassin de vie d'Amplepuis-Thizy, MONTAGNY présente un cadre de vie agréable et a su conservé une vie de village dynamique avec une structure d'équipements publics (écoles et restaurant scolaire, salle polyvalente,...), commerciale (multiservices dont point poste, boulangerie/pâtisserie, pharmacie, café/restaurant...) et associative de qualité.

La commune présente une courbe démographique irrégulière mais sans fluctuation majeure depuis 1968 avec une population comprise entre 1058 et 1158 habitants. Le nombre de ménage a quant à lui augmenté de 31,3% passant de 338 en 1968 à 444 en 2012.

Le renouvellement de population est jusqu'alors suffisant grâce à un solde migratoire positif depuis 1975 (+223 habitants) permettant de contrecarrer un solde naturel négatif (-123 habitants). La commune conserve ainsi une population jeune avec 26,4% de la population qui a moins de 20 ans.

Evolution en % de la population et du nombre de ménages entre 1968 et 2012



1.1 ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION

- Stabiliser la population communale entre 1150 et 1200 habitants
- Diversifier l'offre résidentielle et adapter le parc de logements à la population
 - Développer une offre foncière répondant aux besoins en logements neufs fixés par le SCOT du Roannais soit **49 logements neufs restants à l'horizon 2030**
 - Accroître l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et aux petits ménages
 - Résorber le parc vacant : objectif de 10% des logements vacants à réhabiliter, soit 5 logements

1.2 CONFORTER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- Maintenir les équipements de proximité, école et maison de retraite
- Poursuivre l'amélioration des équipements et services à la population, dont l'offre de services de santé
- Continuer le réaménagement et l'embellissement du centre bourg suite à la déviation de la RD 504 : aménagements des 2 giratoires
- Pérenniser les commerces et services de proximité

ORIENTATION N°1

AFFIRMER LE RÔLE DE MONTAGNY COMME PÔLE RURAL ENTRE L'AGGLOMERATION ROANNAISE ET LE BASSIN D'AMPLEPUIIS-THIZY

CONTEXTE

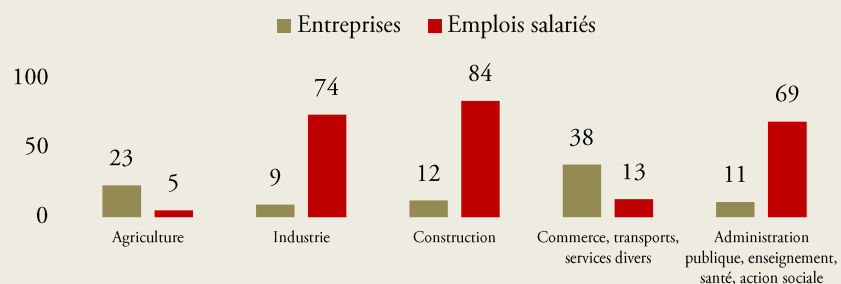
Malgré la fermeture des tissages de Montagny en 2012, la commune conserve un tissu économique important offrant près de 250 postes salariés. MONTAGNY présente en effet, un tissu artisanal et de PME relativement important et diversifié. Les principales entreprises de la commune sont notamment situées sur la ZA de *Varinard*, localisée au Sud-Ouest du bourg. Aujourd'hui gérée par Roannais Agglomération cette ZA a récemment fait l'objet d'une extension sur les 1,9ha restants et l'implantation d'une nouvelle entreprise sur 3500m² est prévue.

La maison de retraite constitue aussi une source d'emplois importante à l'échelle de la commune (50 emplois environs).

Le reste du tissu économique de la commune est composé de nombreuses activités artisanales, notamment dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, dont l'entreprise SADE (50 emplois) au lieu-dit la Rama.

Le taux de chômage sur la commune (7,5%) est nettement inférieure aux moyennes départementales (13,4%) et régionales (11,3%) et plus d'un tiers des habitants (58,5% en 1982) ayant un emploi travaillent à MONTAGNY.

Nombre d'entreprises et emplois salariés au
31/12/2013



1.3 PERENNISER LES EMPLOIS

- Maintenir et conforter le tissu artisanal et industriel local
 - Optimiser le potentiel foncier et immobilier disponible sur la ZA de *Varinard* (compétence Roannais Agglomération) ;



- Favoriser le maintien et le développement des activités artisanales ;
- Développer les réseaux de communication numérique
- Pérenniser les emplois liés à l'EHPAD
- Pérenniser les activités de commerces et services existants en centre bourg ;

ORIENTATION N°1

AFFIRMER LE RÔLE DE MONTAGNY COMME PÔLE RURAL ENTRE L'AGGLOMERATION ROANNAISE ET LE BASSIN D'AMPLEPUIIS-THIZY

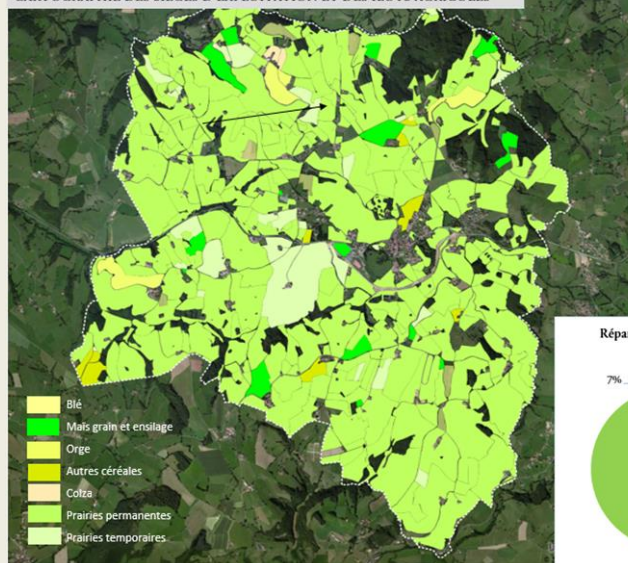
CONTEXTE

Bien qu'offrant directement peu d'emplois salariés (5), l'activité agricole reste très présente à MONTAGNY et valorise près des $\frac{3}{4}$ de la commune (soit 1900ha dont 86% sont des prairies herbagères).

27 sites agricoles sont recensées (étude menée en 2016 dans le cadre de la révision du PLU) sur la commune essentiellement tournées vers l'élevage bovin avec quelques activités spécifiques (roseraie, centre équestre).

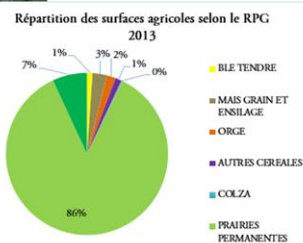
En outre, la commune se situe dans les Aires d'Origine Contrôlée (AOC) : « boeuf de Charolles » et « Charolais » (petit fromage cylindrique).

CARTOGRAPHIE DES SIEGES D'EXPLOITATION ET DES ILOTS AGRICOLES



Libelle	Surf (ha)
Blé tendre	20,85
Maïs grain et ensilage	55,13
Orge	33,26
Autres céréales	23,98
Colza	3,86
Prairies permanentes	1630,97
Prairies temporaires	131,10
TOTAL	1899,14

Ces surfaces sont issues du RPG 2013.



1.4 PERENNISER L'AGRICULTURE

- Assurer la pérennité et la diversité de l'activité agricole :
 - Maîtriser les impacts du développement urbain sur l'agriculture :
 - Limiter au maximum la consommation de foncier valorisé par l'agriculture et assurer à long terme une lisibilité foncière aux exploitants
 - Prendre en compte les contraintes des exploitations (extension, nouveaux bâtiments, périmètre de réciprocity...)
 - Valoriser les productions et savoir-faire locaux
 - Permettre la diversification agricole : agro-tourisme, vente à la ferme....



ORIENTATION N°2

PRESERVER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

CONTEXTE

MONTAGNY présente une majorité d'espaces agricoles (prairies) et naturels qui font de la commune un territoire globalement favorable au maintien d'une certaine biodiversité et à la libre circulation des espèces animales.

Les milieux naturels les plus intéressants sur la commune sont le :

- le bois de Chatelus et la vallée du Trambouzan situés au Nord de la commune et répertoriés en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I
- le réseau hydrologique dense et ramifié qui constitue des milieux naturels et des corridors écologiques à préserver : zones humides en bordure du *Rhodon*, du *Chapesson*..., ripisylve...



2.1 PRESERVER LA BIODIVERSITE

→ Protéger les trames vertes et bleues de la commune, les continuités écologiques et réservoirs de biodiversité :

→ Préserver des coupures vertes (corridors) à l'est (entre le bourg et Chez Desvernay) et à l'ouest du bourg (entre la Croix de Roche et le bourg) afin de limiter la coupure créée par la déviation de la RD 504.

→ Préserver le réseau hydrologique (vallée du Rhodon, du Trambouzan, de la Trambouze et leurs affluents : le Chapesson, l'Avoisy, le Chavenon), la trame des étangs et les zones humides ;

→ Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux (suivi du bon fonctionnement des équipements épuratoires)



→ Conserver le couvert boisé dont le bois de Châtelus (ZNIEFF I), la ripisylve qui accompagne le réseau hydrologique, les autres bosquets et cordons boisés

→ Limiter l'impact du développement urbain sur les continuités écologiques.

ORIENTATION N°2

PRESERVER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

CONTEXTE

Implantée au sein d'un paysage collinaire, MONTAGNY marque la frontière entre deux entités paysagères distinctes : la plaine du Roannais à l'Ouest et les monts du Beaujolais à l'Est. Le territoire communal recèle donc des paysages diversifiés et contrastés constitués d'espaces naturels et de terres agricoles marqués aussi bien par la topographie, et l'impact du réseau hydrologique que par l'exercice de l'activité agricole.

Le relief collinaire de la commune crée des plateaux et des crêtes à partir desquels des vues éloignées se présentent aux passants. Les points hauts de la commune offrent ainsi de beaux points de vue sur les premiers reliefs des monts du Beaujolais qui se dessinent à l'Est mais aussi sur la plaine et l'agglomération roannaises à l'Ouest.



Plusieurs villages voisins implantés aussi sur des promontoires sont ainsi nettement perceptibles depuis Montagny ; c'est le cas notamment de la Gresle, Thizy les bourgs et Combre à l'Est et de Coutouvre à l'Ouest.

2.2 PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE LOCAL

→ **Préserver les cônes de vue depuis les points hauts de la commune :**

- sur le bourg notamment depuis la RD 49 au Sud de la RD 504 ;
- sur la plaine du Roannais en particulier depuis la RD 45 au Nord du bourg ;
- sur les villages voisins : Combre, La Gresle, Thizy, Coutouvre ;
- sur les monts du beaujolais.

→ **Maintenir les équilibres entre espaces agricoles, couvert boisé et espaces urbanisés :** stopper le mitage en particulier sur le secteur de Roche et de Châtelus, préserver la silhouette Sud du bourg...→ **Maintenir la trame bocagère et arbustive** (cordons boisés et bosquets)→ **Conserver et valoriser le patrimoine architectural :** châteaux et parcs de «la Roche Thévenard», de «Léva », des «Varenes», d'«Armont»..., **le patrimoine rural et culturel** (croix, chapelle d'Armont...) et les chemins de randonnée

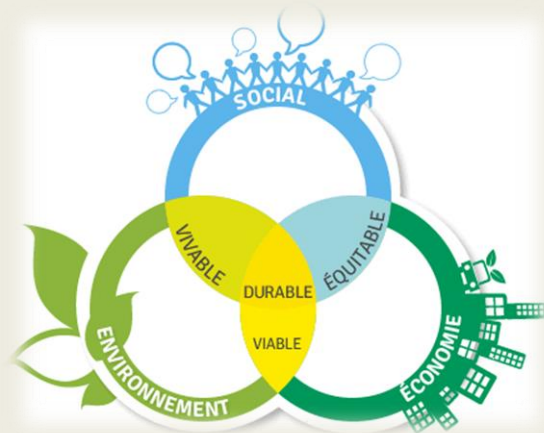
ORIENTATION N°2

PRESERVER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

CONTEXTE

Au cours de ces 40 dernières années le développement résidentiel de la commune a été relativement limité au regard d'autres communes périurbaines de l'agglomération Roannaise. Néanmoins, celui-ci s'est opéré sur plusieurs fronts et majoritairement à l'extérieur du bourg engendrant une dispersion de l'habitat assez conséquente. Ce développement s'est opéré quasi exclusivement sous la forme pavillonnaire soit de manière diffuse soit dans le cadre de lotissements avec une densité moyenne faible de l'ordre de 6 logements/ha. Au total, l'urbanisation contemporaine des années 70 à nos jours a engendré une consommation foncière de l'ordre de 17ha. A cela s'ajoute la création de la ZA de Varinard sur une surface de 3ha et de la déviation de la RD 504 (9ha).

Outre la consommation d'espaces agricoles ou naturels, cette urbanisation engendre des besoins en équipements (réseaux) et énergies conséquents et induit un accroissement des déplacements automobiles.

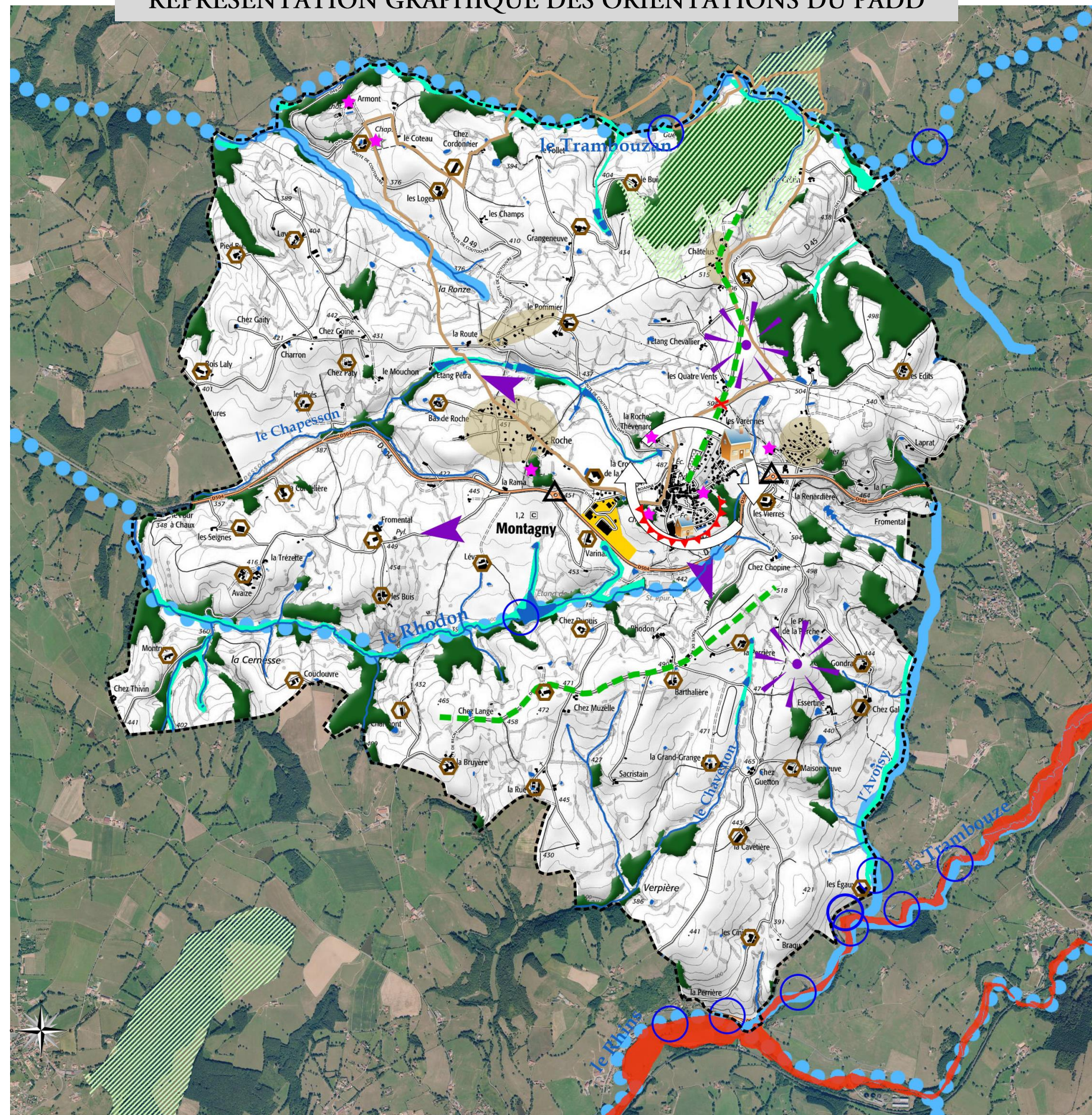


2.3 REPENSER L'URBANISME DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE






- **Prévoir un développement résidentiel et économique économe en espace en lien avec les besoins et équipements de la commune** : limiter la consommation de foncier « neuf » à 5,5ha à l'horizon 2030 :
 - 4ha pour l'habitat
 - 1,5ha pour l'économie correspondant au tènement restant sur la ZA de *Varinard* et viabilisé par Roannais agglomération en 2015 ;
- **Recentrer l'urbanisation au plus près du centre bourg**
- **Maitriser les besoins en déplacements** et favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière ;
- **Prévenir les risques naturels** notamment d'inondation (*Trambouze*) et les **nuisances sonores** (maintenir les limites actuelles des zones résidentielles vis-à-vis de la RD 504) ;
- **Limiter l'imperméabilisation des sols** et revoir la gestion des eaux pluviales ;
- **Favoriser le recours aux énergies renouvelables** ;









REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD





AFFIRMER LE ROLE DE MONTAGNY COMME POLE RURAL ENTRE L'AGGLOMERATION ROANNAISE ET LE BASSIN D'AMPLEPUIIS-THIZY

-  Affirmer la centralité du bourg : préserver les commerces/services et équipements, résorber la vacance, densifier les espaces disponibles, poursuivre l'aménagement des espaces publics...
-  Aménager les entrées de village (giratoires)
-  Développer une offre foncière à vocation résidentielle en rapport avec les besoins en logement
-  Optimiser le potentiel immobilier et foncier de la ZA de Varinard
-  Pérenniser les sites agricoles et conserver le foncier valorisé par l'agriculture





PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

-  Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau et préserver le rôle de corridor écologique des cours d'eau :
-  Corridor écologique...
 - ...à préserver
 - ...à remettre en bon état
-  Obstacle à l'écoulement
-  Conserver les zones humides
-  Conserver le couvert boisé : bois de Châtelus (ZNIEFF I), ripisylve, bosquets...
-  Périmètre ZNIEFF I





Préserver les cônes de vue...

-  ...sur le grand paysage (vues en direction de la plaine du Roannais, des monts du Beaujolais, des villages voisins...)
-  ...sur le centre bourg

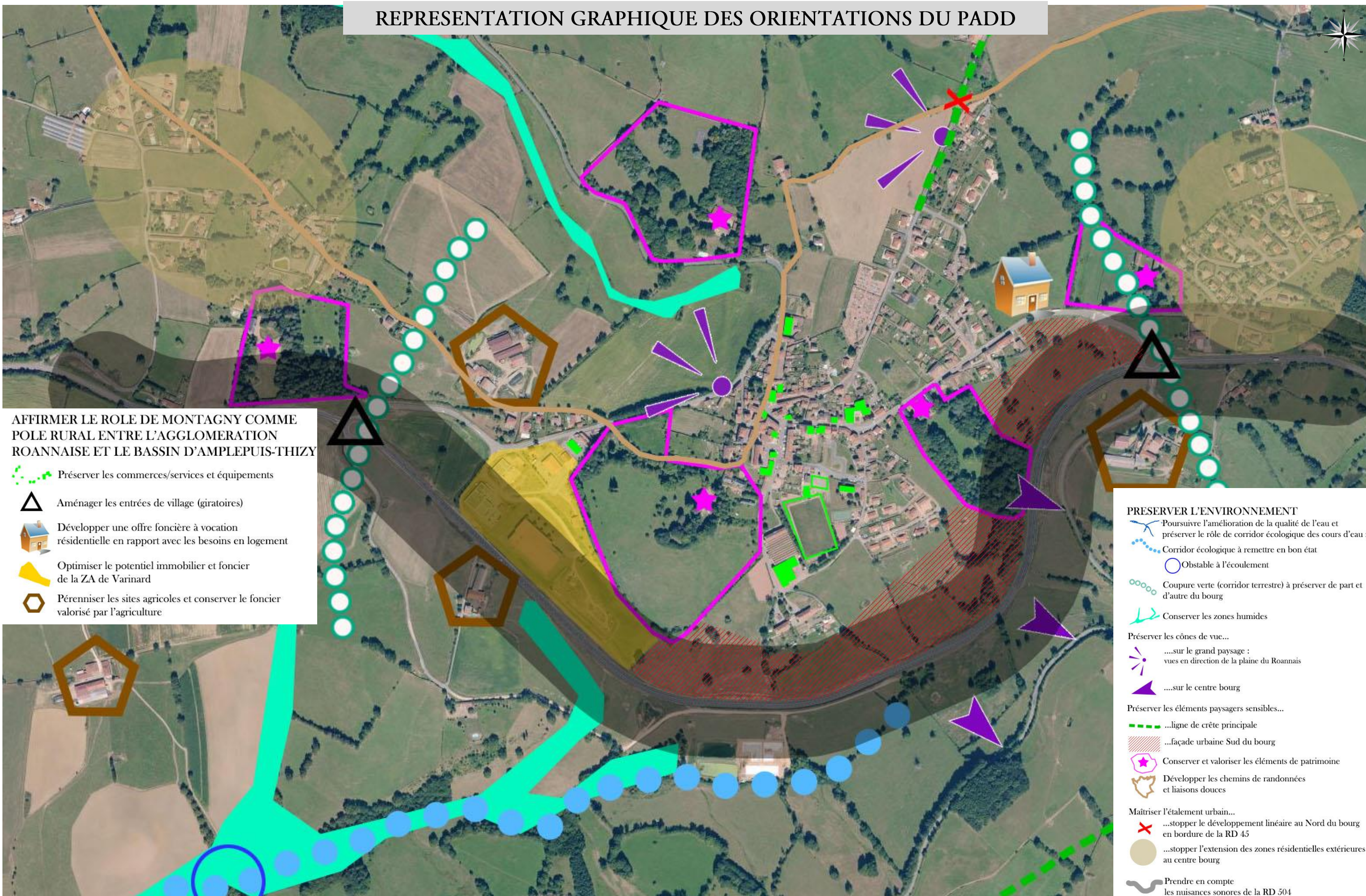
Préserver les éléments paysagers sensibles...

-  ...ligne de crête principale
-  ...façade urbaine Sud du bourg
-  Conserver et valoriser les éléments de patrimoine
-  Développer les chemins de randonnées et liaisons douces






Maîtriser l'étalement urbain...















-  ...stopper le développement linéaire au Nord du bourg en bordure de la RD 45
-  ...stopper l'extension des zones résidentielles extérieures au centre bourg
-  ...recentrer l'urbanisation au plus près du centre bourg
-  Prévenir les risques d'inondations

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD



AFFIRMER LE ROLE DE MONTAGNY COMME POLE RURAL ENTRE L'AGGLOMERATION ROANNAISE ET LE BASSIN D'AMPLEPUIIS-THIZY

-  Préserver les commerces/services et équipements
-  Aménager les entrées de village (giratoires)
-  Développer une offre foncière à vocation résidentielle en rapport avec les besoins en logement
-  Optimiser le potentiel immobilier et foncier de la ZA de Varinard
-  Pérenniser les sites agricoles et conserver le foncier valorisé par l'agriculture

- ### PRESERVER L'ENVIRONNEMENT
-  Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau et préserver le rôle de corridor écologique des cours d'eau :
 -  Corridor écologique à remettre en bon état
 -  Obstacle à l'écoulement
 -  Coupure verte (corridor terrestre) à préserver de part et d'autre du bourg
 -  Conserver les zones humides
 - Préserver les cônes de vue...
 -  ...sur le grand paysage : vues en direction de la plaine de Roannais
 -  ...sur le centre bourg
 - Préserver les éléments paysagers sensibles...
 -  ...ligne de crête principale
 -  ...façade urbaine Sud du bourg
 -  Conserver et valoriser les éléments de patrimoine
 -  Développer les chemins de randonnées et liaisons douces
 - Maîtriser l'étalement urbain...
 -  ...stopper le développement linéaire au Nord du bourg en bordure de la RD 45
 -  ...stopper l'extension des zones résidentielles extérieures au centre bourg
 -  Prendre en compte les nuisances sonores de la RD 504

